

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU COMITE SYNDICAL  
DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL  
DE L'AMENAGEMENT HYDRAULIQUE DE L'AUTIZE ET DE L'EGRAY  
DU JEUDI 7 DECEMBRE 2017**

**13 DEC. 2017.**

L'an deux mille dix-sept le sept décembre à 20h30, le Conseil syndical s'est réuni en séance ordinaire au Centre Cantonal à Coulonges sur l'Autize sous la présidence de M. Francis VILLAIN, Président du Syndicat.

Etaient présents : MM. VILLAIN Francis, VIVIER Jean-Marie, MEUNIER Claude, BAILLY Christian, TROUVAT Jean-Claude, , BONNET Laurent, MOREAU David, GUITTON Claude, REAUD Daniel, Mme MARTINI-CENDRE Sandrine.

Absents excusés : Mme ADENOT Julie, MM. BOUNIOT Frédéric, GIRAULT Christian, SOULEZELLE Martial.

Etaient absents MM. FOUET Victor, CHAIGNE Bertrand, DIEUMEGARD Jean-Michel, FERRON Jean-François, , LAVERGNE René.

Secrétaire de séance : M. VIVIER Jean-Marie

Les membres en exercice forment la majorité et peuvent donc délibérer conformément aux textes législatifs en vigueur.

Date de la convocation : 17 novembre 2017

\*\*\*\*\*

**DELIBERATION N°3 DU 07/12/2017 : Mise en enquête publique du dossier de Déclaration d'Intérêt Général des plans d'eau**

Monsieur le Président rappelle aux membres du Conseil Syndical qu'après concertation avec les services de l'Etat (DDT 79, AFB) et faisant suite à la demande de la CLE du SAGE Sèvre Niortaise Marais Poitevin d'engager des actions sur la thématique des plans d'eau, il a été décidé de travailler en priorité sur les plans d'eau en situation administrative irrégulière et situés sur le bassin versant du ruisseau de la Fontaine au Loup, ainsi que les anciens enclos piscicoles. En effet, on recense plus de 270 plans d'eau sur le bassin versant de l'Autize, dont la majorité situés en tête de bassin versant.

Monsieur le Président précise que le SIAH Autize Egray a donc lancé une étude sur sept plans d'eau en 2015, réalisée par le bureau d'études DCI Environnement de septembre 2015 à décembre 2017, situés sur des affluents du bassin versant de l'Autize.

Cette étude avait pour objectif de proposer différents scénarii d'aménagement contribuant à restaurer la continuité écologique (piscicole et sédimentaire).

Sur l'ensemble des propriétaires des 6 plans d'eau pour lesquels il est envisagé des travaux, tous ont donné leur accord, malgré une forte réticence pour certains.

Afin de pouvoir réaliser les travaux sur ces plans d'eau, une Déclaration d'Intérêt Général doit être rédigée, permettant l'intervention du SIAH Autize Egray sur des cours d'eau non domaniaux ainsi que la mobilisation de fonds publics sur le domaine privé.

Ce dossier unique, concernant la reconquête de la continuité écologique au droit de 6 plans d'eau est

composé de:

- Le dossier d'enquête publique au titre des articles L.123-1 et suivants, R.123-1 et suivants du Code de l'Environnement,
- La Déclaration d'Intérêt Général au titre des articles L.211-7 et suivants, R.214-88 et suivants du Code de l'Environnement,
- Le dossier d'autorisation environnementale (Ordonnance n°2017-80 du 26 janvier 2017)

**Après en avoir délibéré, le Conseil Syndical décide à l'unanimité, d'autoriser Monsieur le Président:**

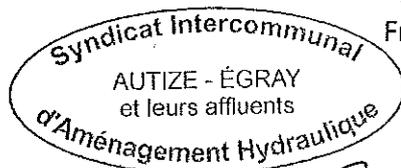
- **À déposer le dossier auprès de la Préfecture des Deux-Sèvres en 7 exemplaires pour la mise enquête publique de celui-ci et la nomination d'un commissaire enquêteur,**
- **À obtenir l'autorisation environnementale auprès des services de l'Etat,**
- **À signer tous les documents relatifs à ce dossier.**

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus

Affiché le 11 décembre 2017

Pour copie conforme le 11 décembre 2017

Le Président,  
Francis VILLAIN



20, rue de l'Épargne  
79160 COULONGES / L'AUTIZE  
Tél. 05 49 63 33 74